

Saison 2015/2016

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de printemps (AD)

Lieu : Centro Sportivo Tenero, Salle Gottardo, Via alle Brere 10, 6598 Tenero-Contra
Date : Samedi, 19 mars 2016
Heure : 14h05 – 16h50
Présidence : Nicolas Imhof, Président STT
Vérificateurs du scrutin : Markus Steinmann (OTTV), Christian Landolt (TTVI) et Johann Sellem (AVVF)
Voix : 344
Majorité absolue : 173 voix
Majorité 2/3 : 230 voix
Procès-verbal : Ramon Sprecher, Administration finances et personnel STT

Le Président STT, Nicolas Imhof, ouvre l'AD de printemps à 14h05.

C'est avec plaisir que le membre d'honneur Walter Ziörjen est salué.

Raoul Gomez (représentant ATTT) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de l'assemblée.

Le Président présente les membres du DCC. Le Chef Marketing et communication, Robin Moret, ne peut malheureusement pas être présent puisqu'il effectue un stage à l'étranger. N. Imhof salue en outre les membres du CC présents, les collaborateurs STT ainsi que tous les présidents des commissions et tous les fonctionnaires STT.

Markus Steinmann (OTTV), Christian Landolt (TTVI) et Johann Sellem (AVVF) assument la fonction de vérificateurs du scrutin.

Vérification du scrutin :

AGTT : 33	ANJTT : 24	ATTT : 6	AVVF : 63
MTTV : 58	NWTTV : 40	OTTV : 87	TTVI : 24
Membres CC : 8	Président d'honneur : 0	Membre d'honneur : 1	

Total : 344 (Majorité absolue : 173 / Majorité 2/3 : 230)

L'invitation à l'AD de printemps avec l'indication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais selon l'art 3.2.11 des statuts. L'assemblée peut en outre valablement délibérer puisque la condition stipulée dans l'art 3.2.5 exigeant la représentation d'au moins 2/5 des voix est remplie.

1. Propos introductifs du président

N. Imhof s'adresse avec des propos introductifs à l'assemblée. D'un côté, la fédération doit accomplir toujours plus de travail avec toujours moins d'argent. D'un autre côté, de nombreuses idées sont soutenues par toutes les personnes concernées avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme afin de faire avancer la fédération et le tennis de table en Suisse.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Pierre-Yves Baumann (ANJTT) fait remarquer que son commentaire manque dans le procès-verbal de la dernière AD : il avait dit qu'il regrettait que malgré l'achèvement réussi du projet, l'on n'avait pas exprimé des remerciements à Urs Schärer (chef de projet click-tt) jusqu'à présent. Déjà au moment de son propre départ comme ancien chef de projet click-tt, il n'y avait pas eu de remerciements.

Le procès-verbal de l'AD d'automne du 26 septembre 2015 à Ittigen est approuvé avec 343 oui et 2 abstentions par l'assemblée et des remerciements sont adressés à son auteur, Ramon Sprecher.

3. Approbation du budget 2016/2017

N. Imhof explique quelques points généraux du budget annuel 2016/17. Pour les années 2015-2017, STT touche CHF 15'000 par année de Jeunesse et Sport pour l'élaboration d'un concept Sport des enfants. Le budget avait ainsi prévu des recettes et des dépenses supplémentaires de CHF 15'000. Afin de promouvoir le Sport de loisirs, le budget prévoit un taux d'activité supplémentaire de 30% pour l'office central. Le taux d'activité supplémentaire doit être financé par la contribution de licence de CHF 10 en faveur du projet click-tt qui n'en a plus entièrement besoin.

Michael Kammlander explique en détail comment se composent les recettes et dépenses du budget.

Claude Diethelm (OTTV) voudrait savoir ce qui explique le transfert des dépenses de la relève à l'élite et si cela est en rapport avec l'engagement de la nouvelle entraîneuse Shen. Susanne Gries (directrice STT) explique qu'avant chaque saison, on établit un plan détaillé pour les recettes et dépenses du Sport d'élite d'où découle le budget. Le transfert s'appuie exclusivement sur le fait que les meilleurs joueurs ont passé de la relève à l'élite où l'on continue à les soutenir. Georg Silberschmidt (Chef Sport d'élite) souligne que malgré l'engagement de l'entraîneuse Shen, le taux d'activité des entraîneurs a diminué. C. Diethelm se demande pourquoi les coûts des entraîneurs a alors néanmoins globalement augmenté de CHF 8'000. (Complément apporté ultérieurement par le rédacteur du procès-verbal : pour le budget annuel 2016/17, les frais des entraîneurs ainsi que la formation continue annuelle des entraîneurs des centres d'entraînement et des cadres figurent désormais à juste titre dans les coûts des entraîneurs du Sport d'élite ce qui explique en majeure partie l'augmentation).

C. Diethelm demande sur la base de quelle décision l'on utilise désormais les CHF 10 dédiés au projet click-tt pour le Sport de loisirs. S. Gries explique qu'il s'agit de la proposition du DCC sur laquelle l'AD doit se prononcer par l'approbation du budget. Selon le budget proposé, environ 50% de la contribution de licence des CHF 10 seraient attribués au taux d'activité supplémentaire (30%) et les autres 50% seraient utilisés pour l'exploitation de click-tt (maintenance, frais d'entretien, développement). Différents délégués critiquent que ces frais d'exploitation existaient déjà avec l'ancien RC et qu'ils ne doivent donc pas être financés par la contribution de licence supplémentaire qui est limitée dans le temps. S. Gries approuve l'avis des délégués en ajoutant que depuis l'introduction de cette contribution de licence, celle-ci a financé tous les frais d'exploitation du RC et de click-tt.

Yves Odobert (AVVF) est de l'avis qu'une partie de cet argent devrait être mis en réserve sous forme d'un fonds propre dédié aux futurs développements de click-tt. S. Gries note cette proposition volontiers et ajoute que dans le contrat de maintenance actuel, 15 jours sont prévus chaque année pour l'exploitation et le support et que 15 jours supplémentaires sont prévus pour des développements mineurs. Mais il est correct que les développements plus importants, p.ex. la programmation d'un logiciel de tournoi ne pourraient pas être couverts par ce montant. Indre Jain (président CCG) suggère de définir clairement l'utilisation des ressources financières afin que la CCG puisse faire le contrôle y relatif.

N. Imhof soumet l'utilisation de la contribution de licence de CHF 10 demandée selon la proposition de budget présentée au vote en promettant d'établir une liste détaillée de l'utilisation des ressources financières pour le prochain budget.

Les délégués approuvent l'utilisation des ressources financières proposée, y compris l'augmentation du taux d'activité à l'office central de 30% avec 331 oui contre 13 non.

Les délégués approuvent le budget 2016/17 qui prévoit un bénéfice de CHF 340.00 avec 305 oui contre 9 non et 30 abstentions.

4. Fixation des contributions saisonnières de STT

4. Proposition CTT Dorénaz: Cotisations des membres, art. 1.1.2 RF STT

N. Imhof explique qu'avec la proposition du CTT Dorénaz, il faudra s'attendre à des pertes financières puisqu'en raison du calendrier de la saison, les joueurs de certaines AR pourraient être incités à prendre leur licence seulement après le 30.09. afin de profiter du tarif préférentiel.

Bernard Clot (AVVF) fait remarquer que le CTT Dorénaz soutient également la contre-proposition du DCC.

Selon C. Diethelm, l'OTTV ne pense pas que la réduction du montant de la licence permettrait d'avoir plus de membres. C'est pour cette raison que l'OTTV ne soutient pas la proposition. B. Clot conteste cela puisqu'il connaît lui-même quelques exemples qui prouvent le contraire. Y. Odobert ajoute que sans la mise en œuvre, l'on ne peut que spéculer quant aux effets. Il soutient par conséquent la proposition et pense qu'il faudra examiner les effets de ce changement d'ici environ 2 ans.

Lors du premier vote, la proposition du CTT Dorénaz est opposée à la contre-proposition du DCC. Les délégués soutiennent la contre-proposition du DCC à l'unanimité.

Lors du deuxième vote, la proposition du DCC est opposée au règlement actuel. Les délégués approuvent la contre-proposition du DCC avec 215 oui contre 87 non et 42 abstentions.

5. Approbation des statuts

5. Proposition DCC: Candidatures pour le DCC, art. 3.2.9, art. 3.2.10 et art. 3.2.13 statuts STT

Article 3.2.9:

Marc Dummermuth (MTTV) explique que plusieurs candidats peuvent se présenter pour une fonction au sein du DCC. Avec la modification des statuts proposée du DCC, un président d'AR devrait toutefois d'abord démissionner de l'AR sans savoir à ce moment s'il allait être élu comme membre du DCC lors de l'AD qui se déroule plus tard. Dans sa contre-proposition, le MTTV propose par conséquent qu'un président d'AR élu au sein du DCC ne doive démissionner que pour les prochaines élections de l'AR.

Le DCC soutient la proposition du MTTV et retire sa proposition.

Les délégués approuvent la contre-proposition du MTTV avec 305 oui contre 3 non et 26 abstentions.

Article 3.2.10:

Johann Sellem (AVVF) fait remarquer que l'office central ne peut pas mettre en œuvre la contre-proposition dans les délais si les candidatures arrivent le soir ou le week-end. Plusieurs délégués expliquent qu'il est inutile de préciser cette restriction puisque déjà aujourd'hui, on doit traiter des propositions soumises trop tard.

Avec 161 oui contre 157 non et 21 abstentions, la modification du paragraphe de règlement, art. 3.2.10 n'obtient pas la majorité 2/3 nécessaire.

Article 3.2.13 :

Les délégués rejettent la modification des statuts avec 338 non et 6 abstentions.

6. Approbation du règlement de la CCG

6. Proposition CCG : Modification du règlement de la Commission de contrôle de gestion

C. Diethelm demande de rejeter la proposition puisqu'il n'y avait pas eu suffisamment de temps pour traiter la proposition et que la CSR n'avait pas non plus présenté une prise de position. Les contre-propositions avaient notamment été soumises trop tard. S. Gries fait remarquer que par définition, les contre-propositions ne pouvaient pas être soumises 30 jours avant l'AD puisqu'il faut d'abord publier les propositions.

I. Jain ajoute que les tâches et les compétences de la CCG doivent être clairement définies. Actuellement, il n'y a par exemple pas de règles pour le suivi des recommandations de la CCG et celles-ci ne sont par conséquent souvent pas suivies.

Les délégués approuvent la proposition de rejet avec 164 oui contre 123 non et 47 abstentions.

I. Jain souligne que la CCG avait respecté tous les délais. La CCG va toutefois rencontrer le DCC afin d'élaborer une proposition commune qui sera ensuite présentée à la CSR pour examen. Manuel Mohler (président comité directeur LN) suggère d'inviter aussi le CTT ZZ-Lancy à la séance afin d'éviter dans la mesure du possible les contre-propositions lors du prochain vote.

7. Approbation du règlement sportif

7.1 Proposition office central STT: Participation aux tournois de classement nationaux, art. 46.2 RS

Le premier vote oppose la proposition du DCC à la contre-proposition du CTT ZZ-Lancy. La grande majorité des délégués s'exprime en faveur de la proposition du DCC.

Le deuxième vote oppose la proposition du DCC au texte actuel du règlement. La proposition du DCC est approuvée avec 341 oui contre 3 non.

S. Gries informe les délégués que la précision du CTT ZZ-Lancy selon laquelle les qualifications directes ne doivent être attribuées qu'aux joueurs mieux classés est déjà actuellement mise en œuvre. Elle suggérera toutefois à la Commission du sport de compléter les directives du tournoi de classement en y ajoutant la précision du CTT ZZ-Lancy.

7.2 Proposition CTT ZZ-Lancy: Double licence pour championnats régionaux, art. 11.3.5 RS STT

Le CTT ZZ-Lancy retire sa proposition en faveur de la contre-proposition du DCC.

M. Mohler annonce que selon le vote consultatif dans le cadre de l'assemblée ligue nationale, la plupart des clubs soutient la proposition du DCC.

La proposition est rejetée avec 182 non contre 134 oui et 18 abstentions.

7.3 Proposition AGTT, ANJTT, AVVF: Double Championnat régional, art. 50.5 RS STT

Selon Y. Odobert, la majorité des joueurs est très contente avec le double Championnat. Le mode de jeu permet aux joueurs de participer à des Championnats variés et motivants.

L'assemblée approuve la proposition avec 329 oui contre 4 non et 11 abstentions.

C. Diethelm rappelle l'interdiction des équipes à quatre appliquée par l'OTTV et espère qu'à l'avenir, toutes les associations régionales auront le droit d'organiser les Championnats régionaux selon les souhaits de l'AR et de ses clubs concernés.

7.4 Proposition TTC Wädenswil, Affoltern a/A, Neuhausen et Uster: Modification du règlement de la coupe, art. 560 RS STT

M. Mohler annonce que lors du vote consultatif dans le cadre de l'assemblée ligue nationale, une grande majorité s'était exprimée contre la proposition. Nicolas Stocker (TTC Wädenswil) explique – comme demandeur – les raisons de la proposition. L'objectif est de promouvoir le sport féminin. En badminton où ce mode de jeu est appliqué en championnat, la part des femmes est ainsi de 40%. La proposition permettrait en outre de promouvoir le Sport de loisirs et les clubs auraient ainsi la possibilité de participer à la coupe avec plusieurs équipes. Selon B. Clot, la plupart des clubs de l'AVVF ne pourrait plus participer à la coupe STT parce que les clubs ne disposent pas de suffisamment de femmes autorisées à jouer. G. Silberschmidt précise que l'on pourrait modifier la proposition dans le sens qu'elle ne sera mise en vigueur que d'ici 2 à 3 ans. Les clubs disposeraient alors de suffisamment de temps pour augmenter la part des femmes parmi leurs joueurs. M. Mohler est de l'avis qu'avec cette proposition, on enterrerait la coupe STT puisqu'en Suisse, les femmes ne représentent que 2.7%. Christian Foutrel (AGTT) suggère d'organiser une coupe spéciale avec le règlement proposé afin de promouvoir le sport féminin en Suisse.

La proposition est soumise au vote avec le complément d'une introduction retardée. Les délégués rejettent la proposition avec 333 non contre 11 oui.

8. Approbation d'autres propositions

N. Imhof se réjouit qu'en la personne de Johann Sellem, un candidat ait pu être trouvé pour la fonction de Chef Sport de loisirs. Puisque la candidature avait été soumise aux délégués avec du retard, il faut d'abord décider sur l'entrée en matière.

Les délégués approuvent à l'unanimité l'entrée en matière concernant l'élection de Johann Sellem.

Johann Sellem se présente à l'assemblée en expliquant ses motivations.

L'assemblée approuve l'élection avec 341 oui et 4 abstentions.

9. Informations du projet « structures »

N. Imhof rappelle que lors de la dernière AD, 6 tâches avaient été confiées au groupe de projet.

L'enquête sur la structure de la ligue nationale est déjà effectuée. La grande majorité des clubs de ligue nationale se prononçait en faveur du maintien du comité directeur ligue nationale. L'interdiction du double mandat au sein du DCC avait par conséquent été décidée lors de l'AD actuelle.

Les tâches suivantes sont encore en suspens : examen des structures de l'office central, des organes de direction (DCC, CC, AD) et d'une affiliation à STT pour les joueurs sans licence. Les tâches sont lancées, mais elles sont trop étendues pour qu'il soit possible de présenter déjà des résultats à l'AD actuelle.

En principe, la dernière tâche – la formation d'une commission Sport de loisirs – a été accomplie. Le règlement de la commission Sport de loisirs exigé lors de la dernière AD n'est toutefois actuellement pas encore établi et sera présenté lors de la prochaine AD.

10. Divers

Les joueurs et entraîneurs nationaux ont été honorés pour leurs bons résultats lors des CM à Kuala Lumpur.

B. Clot explique que certaines fonctions dans click-tt ne se déroulent pas encore comme souhaité. Lors d'une séance, l'AVVF discutera prochainement des problèmes avec l'office central. Si d'autres AR ont des problèmes avec click-tt, elles sont priées de s'adresser à lui ou à l'office central. S. Gries annonce que la séance des organisateurs de tournois avec Nu Datenautomaten GmbH (développeurs de click-tt) avait été un succès et qu'une rencontre similaire est prévue avec les AR et Nu Datenautomaten.

N. Imhof présente quelques impressions et faits concernant le STTOL à Lausanne qui avait – cette saison encore – attiré de nombreux joueurs d'élite européens.

N. Imhof clôt l'AD à 16h50 et Raoul Gomez (ATTT) éteint la bougie STT pour mettre un terme à l'AD.

Antonio Lisi (président du comité d'organisation des CS élite) invite tous les fonctionnaires à l'apéro suivi des matchs captivants des CS élite.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis

Administration Finances et Personnel STT



Ramon Sprecher

Va à :

Clubs

Comité Central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires / associations faîtières